

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00184 Numéro SIREN : 330 783 002 Nom ou dénomination : Etablissements Paul SERGEANT
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003865

Etablissements Paul SERGEANT

Société par Actions Simplifiée au capital de 600 000 Euros

Siège social : 449, Rue de Verdun 80000 AMIENS

R.C.S. AMIENS 330 783 002

DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES DU 30 JUIN 2023

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Alain SERGEANT

Demeurant 34 bis, rue Sylvain Lenglet 80440 BLANGY TRONVILLE

Associé et indivisaire de la succession de Monsieur Paul SERGEANT

- Monsieur Daniel SERGEANT

Demeurant 481, Rue de Verdun 80000 AMIENS

Indivisaire de la succession de Monsieur Paul SERGEANT

- Monsieur Hubert SERGEANT

Demeurant 23, Rue Voyelle 80000 AMIENS

Indivisaire de la succession de Monsieur Paul SERGEANT

- La Société SAS BMH

Dont le siège social est 34 bis, rue Sylvain Lenglet 80440 BLANGY TRONVILLE

Représentée par Monsieur Alain SERGEANT

APRES AVOIR EXPOSE :

- Qu'ils sont les seuls associés de la Société par Actions Simplifiée dénommée « Etablissements Paul SERGEANT », dont le siège social est à Amiens (Somme) 449, rue de Verdun, qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amiens sous le numéro 330 783 002, et dont le capital de 600 000 Euros est divisé en 6 000 actions de 60 Euros chacune réparties ainsi qu'il suit :

- Indivision successorale de Monsieur Paul SERGEANT,

à concurrence de HUIT actions, ci8 actions

- Monsieur Alain SERGEANT,

à concurrence de DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE actions, ci.....292 actions

- La société SAS BMH,

A concurrence de CINQ MILLE SEPT CENTS actions, ci5 700 actions

Total égal au nombre d'actions composant

le capital social : SIX MILLE ACTIONS, CI.....6 000 actions

2° - Que l'article 23 des statuts de la société ETABLISSEMENTS Paul SERGEANT prévoit que les décisions collectives peuvent résulter du consentement unanime des associés exprimé dans un acte authentique ou sous seings privés.

3° - Que Monsieur Alain SERGEANT, décide de faire valoir ses droits à la retraite à compter de ce jour, et de cesser ses fonctions de Directeur Général de la société à compter de ce jour à minuit.

En conséquence, il lui sera donné acte de sa démission de ses fonctions de Directeur Général de la société à effet du 30 juin 2023 à minuit.

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- La constatation de la démission de Monsieur Alain SERGEANT de ses fonctions de Directeur Général de la société.

PREMIERE DECISION

Les associés soussignés prennent acte de la démission de Monsieur Alain SERGEANT de ses fonctions de Directeur Général de la société à compter du 30 juin 2023 à minuit et décide de ne pas nommer un nouveau Directeur Général pour le remplacer auxdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

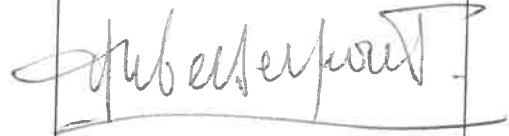
Les associés soussignés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le présent acte sera consigné sur le registre des procès-verbaux tenu au siège social.

**Fait à AMIENS
Le trente juin deux mille vingt-trois
En deux originaux**

SIGNATAIRES	PARAPHES	SIGNATURES
M. Alain SERGEANT		



SIGNATAIRES	PARAPHES	SIGNATURES
Indivision successorale de Monsieur Paul SERGEANT : M. Alain SERGEANT M. Daniel SERGEANT M. Hubert SERGEANT	  	  
Pour la société SAS BMH Le Président M. Alain SERGEANT		